

Comité de Pilotage des Systèmes d'Information (CPSI)

La définition des orientations techniques et sécuritaire du système d'information (SI) est assurée par un Comité de Pilotage des Systèmes d'information (CPSI).

Ses missions principales sont les suivantes :

- Assurer la diffusion et la révision de la Politique de sécurité du système d'information (PSSI),
- Définir et maintenir la liste des biens essentiels,
- Planifier les analyses de risque selon des critères d'importance du risque et de la possibilité financière,
- Valider les mesures de sécurité résultant des analyses de risques, ou proposées par le Responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI), ou énumérées par le socle de sécurité,
- Proposer et promouvoir des actions de sensibilisation ou de communication.

Ce Comité comprend les membres permanents suivants :

- La Directrice
- La Directrice Générale des Services
- Le Directeur du Numérique, Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information
- L'Administrateur Réseau, Adjoint Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information
- Le Directeur de la Formation,
- La Directrice des Ressources Humaines
- Le Directeur des Affaires Financières
- Le Directeur du GEMTEX (ou son adjoint en cas d'absence)

D'autres personnes pourront être invitées à ce Comité en fonction des points mis à l'ordre du jour.

Ce Comité se réunit au moins une fois par an.

Fait à Roubaix,
Le 25 mars 2026

Christine CAMPAGNE
Directrice de l'ENSAIT

